

**Le Renard,**  
*Un enjeu économique...*



*...et de santé publique !*

© Fabrice CAHEZ

## **Le renard roux n'est plus nuisible dans 117 communes du Doubs, explication :**

Depuis sa création en 2017, le Collectif Renard Doubs a mené une campagne de sensibilisation et d'information sur le rôle du renard dans nos écosystèmes. Au moment de réinscrire Goupil dans la liste des nuisibles pour la période 2019/2022, 1614 lettres ont été adressées par la population au Préfet du Doubs pour s'opposer à cette réinscription, deux pétitions ont rassemblé plus de 15 000 signatures et pas moins de 240 agriculteurs du Doubs soutiennent aujourd'hui notre action. En réponse à cette importante mobilisation, les représentants des chasseurs et des agriculteurs ont proposé la mise en place d'une gestion adaptative de l'espèce.

Pour autant, le Ministre a maintenu le renard sur la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts en juin 2019. En réponse à la mobilisation citoyenne, une mesure sociale a cependant été adoptée par le Préfet du Doubs, en s'appuyant sur un arrêté ministériel du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols. **Il s'agit de déclasser le renard de la liste des nuisibles dans toutes les communes sur lesquelles au moins une parcelle agricole fait l'objet d'un contrat de lutte raisonnée contre les populations de rongeurs.** Ainsi, le renard roux n'est plus nuisible sur 117 communes du département du Doubs. Sur ces communes, il ne peut plus être piégé, ni tué en dehors de la période de chasse.

**Contact Presse**

Didier Pépin – [pepindi@wanadoo.fr](mailto:pepindi@wanadoo.fr) - 07 82 88 32 73

### *Les 39 Associations membres du **Collectif Renard Doubs***

